

**EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE CHAUFFEUR DE TAXI
DE LA VILLE DE NOUMEA - SESSION 2020**

---00000---

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : le vendredi 11 septembre 2020 à 15 h 30

PREAMBULE :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que cet examen ne donne droit à une activité que dans le cadre d'un remplacement ou de la cession d'une autorisation de stationner et de circuler.

Il est également précisé qu'il ne débouche, en aucun cas, sur un emploi rémunéré par la Ville de Nouméa.

D'autre part, après la délivrance de leur carte jaune de chauffeur remplaçant et dans le cadre d'une entrée effective dans la profession, les lauréats devront prendre une adhésion auprès de l'Association des Radio Taxis de Nouméa afin de pouvoir partager leur réseau.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Les candidats devront :

- être âgés de 21 ans au moins ;
- être titulaire du permis "B" depuis un (1) an au moins ;
- ne pas être atteint d'une incapacité physique incompatible avec la conduite de véhicules ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour délit correctionnel prévu par les articles L1 à L3 du code territorial de la route ou pour atteinte à l'intégrité physique ou psychique de la personne prévue par les articles 221-1 et 222-2 et suivants du nouveau code pénal et L12-1 du code territorial de la route ou des atteintes à la dignité de la personne, prévues par les articles 225-1 et suivants du nouveau code pénal ou pour les infractions prévues par les articles 2 et 4 de la loi du 24 mai 1834 sur les détenteurs d'armes ;
- Ne pas avoir fait l'objet précédemment d'un retrait définitif d'une autorisation d'exploitation des taxis ou de tout autre transport de personnes ;
- Parler correctement français.

CONDITIONS DE L'EXAMEN :

L'examen comprend une (1) épreuve écrite et trois (3) épreuves orales.

Les épreuves sont notées de 0 à 20 points.

Les candidats ayant obtenu une moyenne de 10 sur 20 aux épreuves écrites sont admis à présenter l'oral.

Les candidats ayant obtenu une moyenne de 10 sur 20 à la totalité des épreuves sont déclarés admis.

EPREUVES :

Épreuve écrite

Durée

5 questions par chapitre sous forme de QCM (Questionnaire à Choix Multiples) dans les domaines suivants :

1h

- Arithmétique élaboré à partir de la réglementation applicable aux taxis de Nouméa permettant d'apprécier les capacités en calcul du candidat (5 points) ;
- Maîtrise de la langue française, orthographe et grammaire (5 points) ;
- Anglais de base (5 points) ;
- Code de la route de Nouvelle-Calédonie (5 points) ;

Épreuve orale

- Connaissances portant sur la réglementation municipale applicable à l'exercice de la profession de taxi (5 points) ;
- Connaissances portant sur la géographie et la toponymie de la ville de Nouméa et du grand Nouméa (5 points) ;
- Connaissances portant sur les circuits et itinéraires de base en taxi (5 points) ;
- La motivation du candidat (5 points) ;

Durée

15 min

CALENDRIER DES EPREUVES :

Mardi 13 octobre 2020 (matin)

Épreuve écrite

Du 23 au 27 novembre 2020

Épreuve orale

**DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE CHAUFFEUR
DE TAXI DE LA VILLE DE NOUMEA – SESSION 2020**

---00000---

IMPORTANT Cette demande d'inscription dûment remplie, datée, signée, accompagnée d'une **photocopie d'une pièce d'identité et de deux enveloppes affranchies à 140F/CFP à l'adresse du candidat et du reçu du droit forfaitaire d'inscription fixé à 500 Frs payable à la Trésorerie de la Province Sud (située au rez-de-chaussée de la mairie principale ouverte du lundi au jeudi de 7h30 à 11h30 et 12h30 à 14h30)**, devra être retournée à la Direction de l'Espace Public, Division Exploitation Services Urbains - Subdivision Déplacements – 3ème étage de l'annexe Ferry (ex-immeuble EEC) les lundis et vendredis de 08 h 00 à 11 h 00 et les mercredis de 13h30 à 15h30 ou expédiée à ce même service à la B.P. K1 - 98849 NOUMEA CEDEX **IMPERATIVEMENT AVANT LE 11 septembre 2020 à 15 H 30** le cachet de la poste faisant foi.

Mis en forme : Non Surlignage

**NE SERONT PRISES EN COMPTE QUE LES DEMANDES EXPEDIEES OU DEPOSEES A L'ADRESSE
CI-DESSUS MENTIONNEE ET FORMULEES SUR CET IMPRIME-TYPE DUMENT REMPLI.**

<input type="checkbox"/> Mr <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Melle NOM : PRENOM : NOM DE JEUNE FILLE : DATE DE NAISSANCE : NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE :	SITUATION DE FAMILLE : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Veuf (ve) <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e)
--	--

ADRESSE :

OU

N° RUE :	B.P. :
COMMUNE :	CODE POSTAL :
ADRESSE MAIL :	COMMUNE

TEL (impératif) :

=====

RECEPISSE D'INSCRIPTION (à remplir par le candidat)

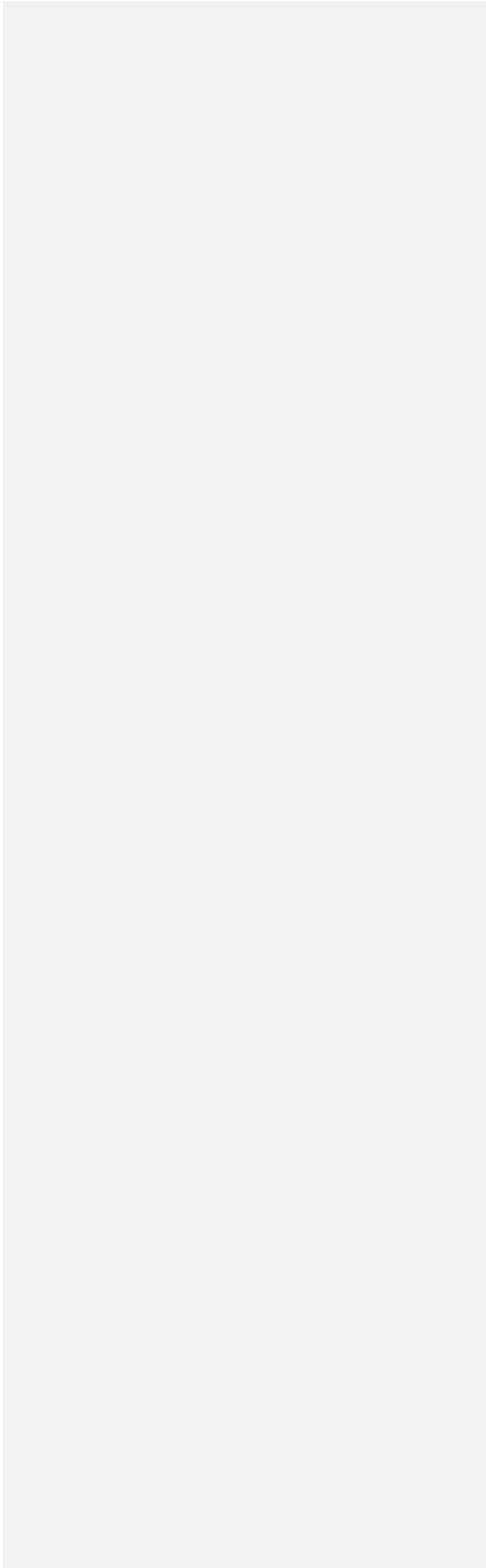
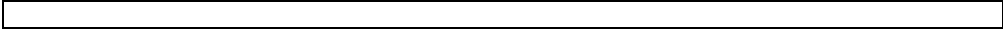
AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRESENTATION DU PRESENT RECEPISSE

Examen d'accès à la profession de chauffeur de taxi de la Ville de Nouméa ouvert le 17 août 2020

NOM : PRENOM :
 DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :

VISA DU SECRETARIAT DEP

- | |
|--|
| <input type="checkbox"/> Demande d'inscription
<input type="checkbox"/> Droits d'inscription
<input type="checkbox"/> Photocopie pièce d'identité
<input type="checkbox"/> 2 enveloppes timbrées avec adresse |
|--|



JE SOUSSIGNE(E) CERTIFIE SUR L'HONNEUR :

- l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé ;
- jouir de mes droits civiques ;
- n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale inscrite au bulletin n° [32](#) de mon casier judiciaire et ne pas être, à ce jour, sous le coup d'une procédure judiciaire.

JE RECONNAIS :

- avoir été prévenu(e) que toute déclaration inexacte ou irrégulière entraînera la perte du bénéfice de l'admission à l'examen.

JE M'ENGAGE A FOURNIR à l'administration municipale, **en cas de réussite à l'examen**, les pièces suivantes :

- 2 photographies d'identité récentes ;
- Une photocopie recto-verso du permis de conduire "B" ;
- Une photocopie de la carte nationale d'identité pour les français ou une photocopie de la carte rose ou grise pour les étrangers.
- Un extrait de casier judiciaire n° 3 daté de moins de trois (3) mois ;
- Une photocopie de l'attestation du certificat médical favorable délivrée conformément aux dispositions de l'article 118 du code territorial de la route.

Ayant pris connaissance des conditions ci-dessus énoncées, je sollicite mon inscription à cet examen.

Nouméa, le
SIGNATURE DU CANDIDAT
PRECEDEE DE LA MENTION MANUSCRITE
LU ET APPROUVE

Mis en forme : Police :10 pt

NB : Une convocation vous sera adressée.

Il vous appartiendra de prendre contact avec le secrétariat de la DEP, tél : 27.07.13 poste [50732](#) ou [507593](#) en cas de non réception de ce courrier 48 h 00 avant le début des épreuves.

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt